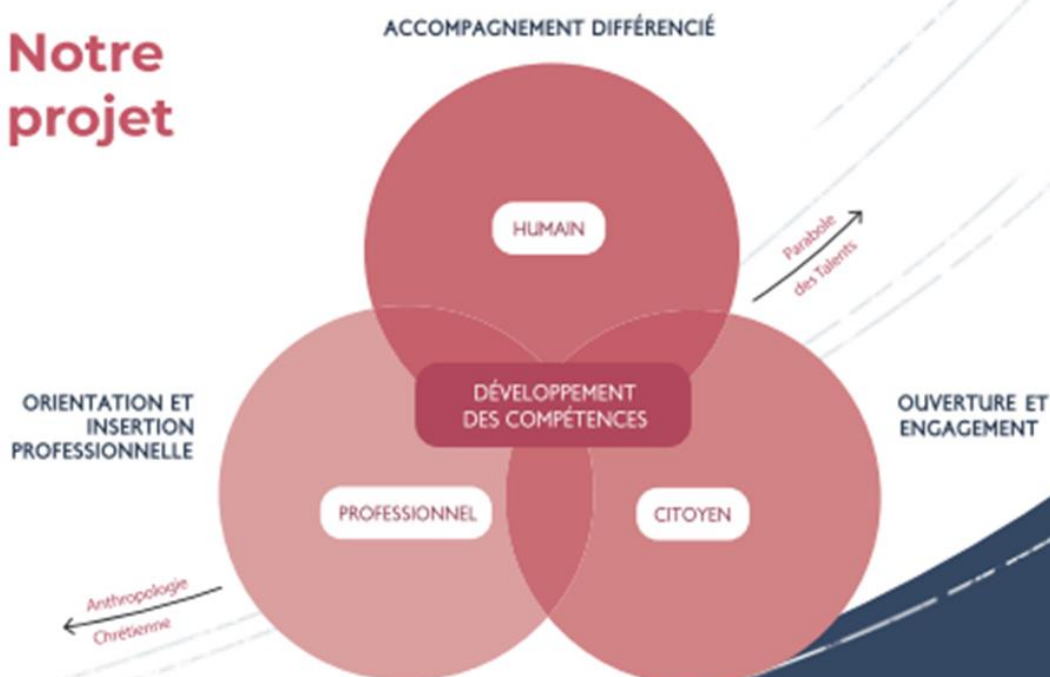


# DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

# Notre projet



## Nos formations



### PÔLE SUPÉRIEUR

- BAC + 1** Mention Complémentaire « Accueil dans les Transports »
- BAC + 2** BTS Commerce International, Communication, Économie Sociale Familiale, Gestion de la PME, Support à l'Action Managériale, Tourisme.
- BAC + 3**
- DE<sup>(1)</sup> de Conseiller en Économie Sociale et Familiale.
  - DU<sup>(2)</sup> "Communication et Digital", "Projet culturel et communication culturelle".
  - Bachelor of arts (Hons) in global business / in global marketing.



### PÔLE TECHNOLOGIQUE

- 2<sup>nd</sup> Générale et Technologique
- 1<sup>er</sup> STMG<sup>(1)</sup> & Terminale STMG

Sections Européennes  
Aménagement du Temps Scolaire  
Classes à profil (Arts, Médias, Startup, Passion Sport, Ouverture au monde, Citoyenneté)



### PÔLE PROFESSIONNEL SANITAIRE ET SOCIAL

- BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne (option domicile ou structure)
- DE<sup>(2)</sup> Accompagnant Éducatif et Social
- DE<sup>(3)</sup> Aide Soignant (formation initiale ou par apprentissage)

(1) Sciences et Technologies du Management et de la Gestion  
(2) Diplôme d'État  
(3) Diplôme d'Université

# DIPLOME D'ETAT

## de Conseiller en Economie Sociale Familiale

### DEFINITION

« Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne. Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle. Conditions d'exercice et modalités d'intervention. En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne. Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention en fonction de l'expression des besoins des populations. Le conseiller en économie sociale familiale est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention ..... » **Arrêté du 22 août 2018, relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.**

## I- ACCES A LA FORMATION

### Liste des diplômes ouvrant droit à la formation pour le DECESF :

*Selon l'article 2 de l'arrêté du 22 août 2018, relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :*

- a) Être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- b) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels

## II- CONTENU DE FORMATION

Pour les titulaires du BTS « économie sociale familiale », la formation, d'une durée d'un an, comporte 540 heures d'enseignement en établissement de formation et un stage professionnel de 560 heures (16 semaines) en site(s) qualifiant(s).

### Horaires d'enseignement (Pour les titulaires du BTS ESF)

Domaines de compétences	Total année
DC1 Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne	140h
DC2 Intervention sociale	250h
DC3 Communication professionnelle LVE	40 h 20h
DC4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	90h

### Stages :

Le stage professionnel est d'une durée de 16 semaines. Il doit être effectué auprès d'un conseiller en économie sociale familiale sur un ou deux sites qualifiants.

*Pour exemple, le calendrier des stages 2021-2022 :*

Stage 1 : du 18/10/2021 au 05/11/2021  
Et du 15/11/2021 au 17/12/2021

Stage 2 : du 14/02/2022 au 04/03/2022  
Et du 14/03/2022 au 15/04/2022

### III- LES EPREUVES DU DIPLOME

#### REGLEMENT D'EXAMEN

##### Tableau des épreuves auxquelles doivent se soumettre les candidats selon leur diplôme initial :

Le diplôme de conseiller en économie sociale familiale est composé de 8 domaines de compétence, dont 4 acquis en BTS ESF. A titre d'exemple :

Epreuve par DC /Diplôme initial <i>(les cases cochées représentent les épreuves à valider)</i>		BTS	DE ASS	DE ES	DE ETS	DE EJE
Epreuves BTS ESF	DC1A « conseil et expertise technologiques »		X	X	X	X
	DC1B « Mise en œuvre de conseils et expertises technologiques »		X	X	X	X
	DC2C « ICAF et méthodologie de projet »			X	X	X
	DC4A « Connaissances des politiques sociales »					
Epreuves du DECESF	DC1C - CCF « analyse à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne » - Mémoire de pratiques professionnelles	X	X	X	X	X
	DC2AB - CCF « intervention sociale individuelle ou collective » - CCF « accompagnement éducatif budgétaire »	X		X	X	X
	DC3 - CCF « écrits professionnels »	X				
	DC4B - CCF « analyse des relations partenariales »	X				

*Suite à la mise en crédits européens de la formation, (dispositif ECTS), un supplément au diplôme est délivré en fin de formation (arrêté du 25/08/2011)*

#### IV-ACCOMPAGNEMENT A LA PREPARATION DU DIPLOME

- Accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chaque étudiant
- Accompagnement aux épreuves de CCF lors d'ateliers collectifs
- Référence individualisée pour les CCF en lien avec le stage et pour le mémoire
- Planification de 3 devoirs blancs de DC3
- Planification d'oraux blancs d'entraînement aux épreuves orales de CCF et du mémoire en présence de formateurs et de professionnels
- Approche par thématique appuyée par des interventions de professionnels et d'enseignants-chercheurs
- Accompagnements spécifiques proposés pour les étudiants ayant des difficultés particulières
- Accompagnement à l'insertion professionnelle

=> En accord avec le projet d'établissement, nous proposons un **accompagnement de proximité**, par une équipe pédagogique expérimentée et une **personnalisation des parcours de formation des étudiants**. Cette méthode d'accompagnement permet aux étudiants de se préparer au mieux à leur futur métier, quelque soit leur parcours antérieur.

Pour consolider la professionnalisation en intervention sociale des étudiants, nous travaillons en étroite collaboration avec le réseau des professionnels de terrain.

## V- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

### A - MODALITES D'INSCRIPTION

Date limite de dépôt des dossiers : 07 janvier 2022\*

*\* Tout dossier incomplet ou arrivant après cette date ne sera pas retenu.*

**Les candidats déjà titulaires du BTS ESF** devront fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- La fiche de pré-inscription jointe dûment complétée (la demande d'inscription n'étant enregistrée qu'après réception de cette feuille) ;
- La photocopie des bulletins de première et deuxième année de BTS ESF ;
- La photocopie du relevé des notes obtenues à l'examen du BTS ESF ;
- **Une lettre de motivation ;**
- Un **Curriculum Vitae** avec une photographie récente ;
- Un chèque de **30 euros** pour les frais d'inscription et d'étude du dossier (à l'ordre de « Ensemble scolaire Jeanne d'Arc »).

**Les candidats actuellement en deuxième année de BTS ESF** devront fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- La fiche de pré-inscription jointe dûment complétée (la demande d'inscription n'étant enregistrée qu'après réception de cette feuille) ;
- La photocopie des bulletins de première année et du 1<sup>er</sup> trimestre de deuxième année de BTS ESF ;
- Une **lettre de motivation ;**
- Un **Curriculum Vitae** avec une photographie récente ;
- Un chèque de **30 euros** pour les frais d'inscription et d'étude du dossier (à l'ordre de « Ensemble scolaire Jeanne d'Arc »).

**Les candidats titulaires d'un autre diplôme :**

Devront fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- La fiche de pré-inscription jointe dûment complétée (la demande d'inscription n'étant enregistrée qu'après réception de cette feuille) ;
- La photocopie du livret de formation ;
- La photocopie du relevé des notes obtenues à l'examen ;
- **Une lettre de motivation ;**
- Un **Curriculum Vitae** avec une photographie récente ;
- Un chèque de **30 euros** pour les frais d'inscription et d'étude du dossier (à l'ordre de « Ensemble scolaire Jeanne d'Arc »).

## B – CALENDRIER DE DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions au concours	Lundi 22 novembre 2021
Clôture des inscriptions au concours	Vendredi 07 janvier 2022
Epreuve orale	Lundi 21 février au Jeudi 24 février 2022
Affichage des résultats d'admission sur le site internet ou bien à l'entrée du lycée (Suivi d'un courrier au candidat)	Vendredi 25 février 2022 Matin

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone et aucune note ne sera communiquée en justification de la décision prise**

## Extrait convention scolarisation 2021-2022 – Information financière

### 1. TARIFS

Contribution des familles  
(sur 10 mois)

Tarif de base 95,90 €/mois

### 2. DESCRIPTION DE LA SCOLARISATION

#### 2.1 Contribution des familles

Le montant de la contribution familiale déterminé dans le tableau ci-dessus est fixé, par élève/étudiant et par an.

Chaque famille choisit librement, en fonction de ses revenus annuels, le tarif de contribution : contribution de base, de solidarité 1 ou de solidarité 2 et indique son choix sur la convention de scolarisation (article 4). Les tarifs de solidarité permettent d'accorder une aide aux familles qui rencontrent des difficultés financières.

Dans un établissement privé sous contrat (Loi Debré), les dépenses de fonctionnement sont assurées par les Collectivités Territoriales et par l'Etat. Restent cependant à la charge des parents les dépenses liées :

- Aux investissements immobiliers et les équipements nécessaires (renouvellement et acquisitions),
- Au « caractère propre » et au Projet Spécifique du lycée (Pastorale, animation...)
- Au fonctionnement des services de l'Enseignement Catholique (Solidarité, services généraux, pédagogiques, ...)

Ce sont les dépenses qui donnent lieu à la contribution scolaire dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC (Organisme de Gestion) du lycée.

#### 2.2 La cotisation à l'association étudiante du DECSF

L'adhésion à l'association étudiante de la section est obligatoire. La présentation de cette association est faite sur un document joint.

#### 2.3 La cotisation à l'APEL

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction du lycée, de l'Enseignement Catholique et des Pouvoirs Publics. Elle participe activement à l'animation du lycée et y apporte un ensemble de services (bourse aux livres, conférences, aides financières...).

Un document explicatif de l'APEL vous est remis en document annexe. L'adhésion est volontaire. La cotisation est appelée sur le relevé de frais sur la base du choix effectué lors de l'inscription.

#### 2.4 Assurance individuelle accidents

L'assurance individuelle accidents est souscrite pour tous les élèves et étudiants de l'établissement afin de couvrir les activités scolaires et extra-scolaires mises en place dans le cadre du projet éducatif. Il n'y a pas de cotisation supplémentaire.

Un dépliant d'informations de la Mutuelle Saint Christophe Assurances est joint à ce dossier d'inscription et vous recevrez par mail sur Ecole Directe un lien pour le téléchargement de l'attestation d'assurance.

#### 2.5 Badges d'accès

Le badge d'accès à l'établissement transmis pour toute la durée de la scolarité sera facturé 5€.

En cas de perte, un nouveau badge pourra être transmis avec paiement préalable de 5€

### 3. RELEVÉ DE FRAIS - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

#### 3.1 Acompte d'inscription

Un acompte d'un montant de 150€ est exigible lors de la confirmation de l'inscription. Il sera déduit du relevé de frais émis au cours du premier trimestre scolaire. Cet acompte est remboursé en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, d'un changement de situation familiale, ou en cas d'échec à l'épreuve du BTS.

#### 3.2 Modalités de règlement

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les informations liées à la demande et l'autorisation de prélèvement sont à renseigner dans le dossier d'inscription.

Les prélèvements sont effectués le 15 de chaque mois, de septembre à juin soit 10 mensualités, déduction faite de l'acompte d'inscription. Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 15 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant

#### 3.3 Relevé de frais

Un relevé de participation financière des familles vous est adressé au cours du premier trimestre scolaire (en octobre) : l'ensemble des frais sera reporté, ainsi que l'échéancier des règlements.

#### 3.4 Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.



## C – ASSOCIATION D'ETUDIANTS CESF contact - Tarif 2021-2022 : Pour information

### Pourquoi avoir créé des « Associations d'Etudiants », une par section ou par niveau ?

1. Le programme des études officielles comporte un **nombre d'heures de cours par semaine**, déjà important, mais dont l'**expérience** de trente ans, vingt ans et quinze ans selon les sections dans les lycées, **nous a appris qu'il était insuffisant**, d'une part pour affronter l'examen officiel, d'autre part pour se préparer à la vie professionnelle.

Chaque année, à la demande des étudiants :

**nous devons faire venir des intervenants extérieurs**, professionnels pour la plupart ; ils font des conférences, ils participent à des formations, des stages, des techniques d'entraînement à l'épreuve de communication de l'examen officiel...

**nous organisons** des visites, des voyages d'étude, des journées de rencontre avec tel ou tel milieu professionnel, des séries d'examens blancs...

**nous dédommageons** les frais supplémentaires liés aux déplacements ou à l'hébergement des stages.

Toutes ces activités non rémunérées par le rectorat ne sont pas gratuites. Or, elles représentent ce que nous considérons comme « la **qualité plus** » des études du lycée Jeanne d'Arc ; et il nous paraît normal que les étudiants eux-mêmes en assurent les frais.

2. Lorsque les fonds étaient versés sur le compte du lycée, demeurait toujours le doute, voire la suspicion, qu'une partie de ces finances étaient utilisée à d'autres fins.

3. Dans le but : d'éviter ces réactions,

de responsabiliser les étudiants par rapport au coût des prestations qu'ils demandent,  
de leur apprendre à respecter leur budget et à en rendre compte à leurs camarades,

Nous avons décidé : que les sommes versées par les étudiants le seraient directement sur un compte bancaire de leur association, qu'ils le gèreraient avec un professeur de la section, qu'ils réclameraient les sommes dues, qu'ils partageraient en fin d'année le reliquat entre tous les étudiants concernés.

Ainsi, les finances des associations d'élèves ne transitent pas par le budget du lycée.

Afin de répondre aux différents frais engendrés par les activités périscolaires, il est demandé à chaque étudiant de DECESF, le **versement de la somme de 400 euros pour l'année**.

Cette somme devra être versée le jour de la rentrée. Elle peut être fractionnée en **quatre échéances** de paiement, si vous le souhaitez :

1 <sup>er</sup> encaissement	<b>100 euros</b> à la rentrée
2 <sup>ème</sup> encaissement	<b>100 euros</b> au départ en stage
3 <sup>ème</sup> encaissement	<b>100 euros</b> en janvier
4 <sup>ème</sup> encaissement	<b>100 euros</b> au retour du stage

**Cette démarche est impérative et fait partie des conditions pour une inscription effective, c'est-à-dire permettant de suivre les cours dispensés par le lycée.**

## FICHE DE PREINSCRIPTION

à la sélection pour l'année de formation  
« **CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE** »

A nous retourner pour le 07 janvier 2022 au plus tard

**NOM**..... **Prénom** .....

Date de Naissance |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Lieu de naissance.....

Adresse Personnelle .....

.....

.....

N° de téléphone |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| N° de portable |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

E-mail : .....

Adresse des Parents (si payeurs de la formation et si différente de l'étudiant) .....

.....

.....

N° de Téléphone |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| N° de portable |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

E-mail : .....

**Formation :** .....

En cours

Obtenue (Année : .....) )

Etablissement fréquenté : .....

.....

.....

N° académique de cet établissement |\_|\_|\_|\_|\_|\_| |\_|\_|

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site internet du lycée

Jeanne d'Arc (En cas de refus, joindre une lettre de non-publication de votre identité sur le site internet)

**Pièces à joindre :** (cf page 5 selon votre situation)

Bulletins ou photocopies du livret de formation

Relevé de notes si examen BTS obtenu

CV

Lettre de motivation

3 enveloppes affranchies et libellées à votre adresse

Chèque de **30 euros** (à l'ordre de « Ensemble scolaire Jeanne d'Arc »)

Fait à ..... Le .....

Signature du candidat :